

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
 Vu le décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique
 Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif au comité technique dans les administrations et les établissements publics de l'État,
 Vu le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
 Vu l'avis du comité technique de l'université de la Polynésie française en date du 29 mai 2012,
 Vu la délibération 2012/54 du conseil d'administration de l'université de la Polynésie française en date du 5 octobre 2012,
 Vu l'arrêté 2012/DGS- 35 du 5 octobre 2012 du président de l'université de la Polynésie française portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'université,
 Vu les résultats des élections professionnelles du 06 décembre 2018,
 Vu les propositions de désignation des représentants des personnels par les organisations syndicales élues au comité technique
 Vu les résultats des élections de renouvellement des représentants des usagers au conseil d'administration et au conseil académique de l'UPF du 21 mars 2019
 Vu l'arrêté 2019/DGS-03 du 1^{er} février 2019 relatif à la composition des membres du CHSCT

Le président de l'université ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont nommés représentants de l'administration au CHSCT de l'université sont :

- Patrick CAPOLSINI, Président de l'université, ou son représentant
- Isabelle FORGE-ALLEGRET, Directrice générale des services, ou son représentant

ARTICLE 2 : Sont désignés représentants des personnels au CHSCT de l'université

Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	
Loïs BASTIDE	Sylvain DAMBRINE
Hereiti TERIITAHU	Erwina CHANSON
UNSA-éducation	
Taivini TEAI	Anthony TCHEKEMIAN
Carol BOUCHER	Rufin YUNE
Isabelle PROUST	Humberto DUARTE
CSTP-FO	
Véronique MARAETEFU	Fabrice BACHELERY
Nancy CLARK	Rudy MAOPI

ARTICLE 3 : Les représentants des usagers au CHSCT de l'UPF sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
Liste « Avenir Etudiant FAGE »	
M. Léonard PUPUTAUKI	

ARTICLE 4 : L'arrêté 2020/DGS-10 du 30 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de l'université de la Polynésie française est chargée de l'exécution du présent arrêté dans les conditions réglementaires en vigueur.

À PUNAAUIA, le 31 août 2020

Le Président,



Pr. Patrick CAPOLSINI